كلية اللغات و الفنون و العلوم الإنسانية سطات
FACULTE DES LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES SETTAT
FACULTY OF LANGUAGES, ARTS AND HUMAN SCIENCES SETTAT

جامعة الحسن الأول
UNIVERSITÉ HASSAN 1er

Avis d'achat sur Bon de Commande N° 26/FLASH/2026

- **Le Doyen procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.**

- **Objet de la prestation : Prestation de restauration au profit de la Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines de Settat, au Centre d'Accueil et de Conférence Complexe Universitaire Hassan 1er Route de Casablanca Km 3,5 préfecture de Casablanca, province de Settat.**

N°	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**Pause-café pour 05 personnes : le 19/11/2026** **Composée de :** - (01) Grande Théière - (01) Grande thermos de Café - (15) Eau minéral (50cl) - (05) plateaux assortiment de gâteaux amende marocain sur table (1kilogramme chacun) - (05) Plateaux de Variétés de salés (12 Pièces) - (02) Carafes de Jus de fruits naturels (2 Variétés : (Bouteilles de jus d'avocat, bouteilles de jus d'orange) - Matériels et services	Personne	05	Qualité 1er choix

Conditions spécifiques :

1. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène.
2. La livraison des prestations dans les délais prescrits.

Scanned with CamScanner

3. Le personnel doit porter une tenue de travail convenable.
4. Le respect des quantités mentionnées ci-dessus.

Lieu d'exécution : **Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines de Settat, au Centre d'Accueil et de Conférence Complexe Universitaire Hassan 1er Route de Casablanca Km 3,5.**

Date de livraison de la prestation :

- **Article N° 1 : le 19/11/2026 à 10 :30 h**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 18/11/2026....à..12:00

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (*)

(*) Sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Faculté des Langues, Arts & Sciences Humaines
Université Hassan 1er Settat

L'ordonnateur Secondaire
Khalid Rizk

Scanned with CamScanner